



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 25 MARS 2026 À 9 H 01

CE-20260325-695

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÉOLUTION AUTORISANT
UN PPCMOI - LOT 2 058 656

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un second projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de régulariser l'implantation d'une habitation d'un logement sur le lot 2 058 656 du cadastre du Québec, situé au 521, 61e Avenue, et de façon précise, d'y permettre:

une marge avant minimale de 1,8 mètre, alors qu'une marge avant minimale de 4,5 mètres est prescrite;

une marge arrière minimale de 5,64 mètres, alors qu'une marge arrière minimale de 6 mètres est prescrite.

COPIE CONFORME

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Annie Fortin, greffière adjointe par intérim
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

Page 1 de 2



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 25 MARS 2026 À 9 H 01**

CE-20260325-695

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT
UN PPCMOI - LOT 2 058 656

(SD-2026-1330)

COPIE CONFORME

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Annie Fortin, greffière adjointe par intérim
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

Page 2 de 2